

Décision 19-DCC-95 du 16 mai 2019

relative à la prise de contrôle conjoint d'un fonds de commerce de détail à dominante alimentaire par la société Maryadis aux côtés de l'Association des Centres Distributeurs E. Leclerc

Posted on: 25 juillet 2019 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Stés Scaouest et ACDLec

Dispositif(s)

Autorisation

Sens de la décision

Autorisation

Information rendue disponible le
05 juin 2019

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée	Oui
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Fonds de commerce à dominante alimentaire à Cholet

Lire

le texte intégral de la décision

66.59 Ko